



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PV N°2 du 09 SEPTEMBRE 2022 (par voie électronique)

Ont participé :

MM. Daniel RESSE (Président) – Bruno FARINA – Gérard SCHALEBROODT – Bernard MOUILLARD - Mme Marie-Jésus POUSSIER.

Invité(e)s :

MM. Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Pascal LEBRET - Mme Gladys ESPRIT.

* * * * *

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours, dans le délai de **2 jours** à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.

* * * * *

A noter qu'à compter de cette saison 2022/2023, les commissions départementales des compétitions libres section Seniors et Jeunes sont désormais réunies sous la dénomination « Commission Départementale de Gestion des Compétitions ».

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

- CDCLJ N°27 du 17/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 17/06/2022
- CDCLJ N°28 du 28/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 01/07/2022
- CDCLJ N°29 du 28/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 30/06/2022

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

REFUS D'ENGAGEMENTS ET REPECHAGES

CHAMPIONNAT U18 DEPARTEMENTAL 2

FC EURE MADRIE SEINE :

Refus d'engagement de l'équipe du FC EURE MADRIE SEINE 2 sur Footclubs le 01/08/2022, confirmé par e-mail le 17/08/2022.

La commission,

Pris note du courrier électronique du FC EURE MADRIE SEINE,

Le club classé premier de chaque groupe de U18 Départemental 3 (D3) devant accéder au championnat de Départemental 2 (D2) de la saison suivante.

*Dans le cas où le club classé premier ne s'engagerait pas ou ne pourrait accéder au championnat de Départemental 2 (D2) par suite de l'application d'une disposition réglementaire, **il serait remplacé par le club ayant le meilleur classement derrière lui dans son groupe et étant susceptible de monter.***

De ce fait, c'est l'équipe du RC LERY 1 qui obtient le droit à l'accession au championnat U18 Départemental 2. Le RC LERY, en date du 05/09/2022 n'ayant pas d'équipe engagée en U18 cette saison, refuse cette proposition.

Proposition est faite à l'équipe du FC VAL DE REUIL 2, qui ne s'engage pas non plus cette saison.

Proposition est faite à l'équipe du FC GARENNES BUEIL 1, qui accepte cette proposition et accède donc au championnat U18 Départemental 2.

FC ROMILLY PT ST PIERRE 1 :

Refus d'engagement de l'équipe du FC ROMILLY PT ST PIERRE 1 sur Footclubs le 01/08/2022, confirmé par e-mail le 31/08/2022.

La commission,

Pris note du courrier électronique du FC ROMILLY PT ST PIERRE,

Fait accéder l'équipe meilleure 2^{ème} des championnats U18 Départemental 3 :

- Soit le **RC LERY 1** (2^{ème} du groupe B). Cette équipe ne s'engageant pas cette saison (refus le 05/09/2022), la place revient :
- **au CS BEAUMONT 1** (2^{ème} du groupe A). Cette équipe ne s'engageant pas cette saison (refus le 07/09/2022), la place revient :
- **à l'équipe meilleure 3^{ème}, soit l'AS MANNEVILLE 1, qui accepte cette proposition et accède donc au championnat U18 Départemental 2.**

CHAMPIONNAT U15 DEPARTEMENTAL 1

GISORS FCGVN27 :

Refus d'engagement de l'équipe de GISORS FCGVN27 2 sur Footclubs le 15/07/2022, confirmé par e-mail le 13/08/2022.

La commission,

Pris note du courrier électronique de GISORS FCGVN27 2,

Décide de repêcher l'équipe classée 7^{ème} au classement U15 Départemental 1 qui était descendue en U15 Départemental 2, soit **ST MARCEL 1.**

CHAMPIONNAT U15 DEPARTEMENTAL 2

SAINT MARCEL :

L'équipe de ST MARCEL 1 étant repêchée en U15 Départemental 1 (voir ci-dessus)

La commission,

Décide de repêcher l'équipe classée 7^{ème} au classement U15 Départemental 2 qui était descendue en U15 Départemental 3 groupe B, soit **CS ANDELYS 1**.

* * * * *

RC MALHERBE SURVILLE 1 :

Refus d'engagement de l'équipe du RC MALHERBE SURVILLE 1 le 08/08/2022, confirmé par e-mail le 08/08/2022.

La commission,

Pris note du courrier électronique du RC MALHERBE SURVILLE,

Fait accéder l'équipe meilleure 2^{ème} des championnats U15 Départemental 3 :

- Soit l'USC THIBERVILLE 2 (2^{ème} du groupe A) qui accepte cette proposition et accède donc au championnat U15 Départemental 2.

*La Secrétaire
Marie Jésus Poussier*



*Le Président
Daniel Resse*

